



Délai convocation police suite à agression

Par Javier79

Bonjour,

Des rumeurs courent à mon encontre pour agression sur une personne.

Cette rumeur est qu'il y aurait une plainte contre moi.

Cela fait deux mois que les faits ce seraient produits.
Je n'ai pas été convoqué par la police ou la gendarmerie.

Je vois qu'il y a un délai de 3 mois de traitement mais dans les faits, pensez vous qu'au bout de 2 mois le procureur ait pu donner une réponse ?

Merci de vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

La rumeur serait sans doute la meilleure personne pour vous répondre, puisqu'elle semble avoir d'excellentes sources.

Si vous avez vraiment commis une agression, allez voir un avocat pénaliste.

Si vous êtes inquiet, vous pouvez aller vous renseigner au poste de police, des fois qu'ils aient quelque chose à vous dire (et à vous demander dans la foulée).

Pour le reste, la rumeur n'est pas la vérité. Si elle est erronée, vous allez attendre encore longtemps une convocation concernant des faits fictifs.